



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 26 mai 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2026-1343 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'AUSCULTATIONS ET D'INSPECTIONS RELATIVEMENT À DIVERSES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.

Ce règlement vise notamment un emprunt au montant de 8 700 000 \$.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 8 au 12 juin 2026, et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 8 septembre 2026.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 10 septembre 2026.
Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière